

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

(Soixante-quinzième session,

Genève, 19-23 janvier 2004,

agenda item 5(b)

Proposition concernant une norme EN publiée comme document de référence

au 6.8.2.6 (ADR seulement)

Transmis par le Comité Européen de Normalisation (CEN)

Justification

En 2003, la Réunion Commune a adopté plusieurs Normes EN pour la version 2005 de l'ADR et du RID sur base de propositions du CEN et de recommandations du Groupe de Travail Normes.

CEN est désolé d'avoir oublié de soumettre la norme **EN 13082 Citernes de transport de matières dangereuses - Equipement de service - Event de transfert des vapeurs récupérées** publiée en 2001.

Cette norme fait partie d'une série qui précisent les exigences de conception et de construction des équipements de service pour les camions – citernes pétroliers, notamment :

EN 13308: 2002 Clapet de fond à pression non compensée

EN 13314: 2002 Couvercles de trou de remplissage

EN 13316: 2002 Clapet de fond à pression compensée

EN 13317: 2002 Couvercle de trou d'homme

Ces quatre normes ont été adoptées par la Réunion Commune à la session de mars 2003 comme document de référence dans l'édition 2005 de l'ADR (uniquement).

La norme **EN 13082 Event de transfert des vapeurs récupérées** couvre les exigences d'un autre équipement également fixé sur l'enveloppe. Cette norme a la même structure et comprend des exigences similaires aux quatre autres normes.

Selon la procédure établie par la Réunion Commune pour l'adoption de nouvelles normes, CEN a soumis cette norme pour commentaires à tous les représentants des parties contractantes du RID et de l'ADR (email circulaire du 20 novembre 2003), en demandant que les commentaires négatifs soient envoyés au Consultant CEN, Mr Pierre Wolfs à wolfsp@apci.com avant le 15 décembre.

Proposition

Le Consultant CEN n'a reçu aucun commentaires et compte tenu que le Groupe de Travail des Normes ne se réunira pas avant le mois de septembre 2004, CEN propose que les membres du WP15 adopte la référence à cette norme publiée dans la table du 6.8.2.6 pour l'édition 2005 de l'ADR (voir TRANS-WP15-AC1-94a6f).

Pour les citernes destinées au transport de produits pétroliers liquides et autres matières dangereuses de la classe 3 ayant une pression de vapeur n'excédant pas 110 kPa à 50 °C et d'essence, et n'ayant pas de risque subsidiaire de toxicité ou de corrosivité

6.8.2.1	EN 13094:2004	Citernes destinées au transport de matières dangereuses – Citernes métalliques ayant une pression de service inférieure ou égale à 0.5 bar – Conception et fabrication
6.8.2.2 et 6.8.2.4.1	EN 13082	Citernes de transport de matières dangereuses - Equipement de service - Event de transfert des vapeurs récupérées
6.8.2.2 et 6.8.2.4.1	EN 13308:2002	Citernes de transport de matières dangereuses - Equipements de service pour citernes - Clapet de fond à pression non compensée
6.8.2.2 et 6.8.2.4.1	EN 13314:2002	Citernes de transport de matières dangereuses - Equipements de service pour citernes - Couvertcles de trou de remplissage
6.8.2.2. et 6.8.2.4.1	EN 13316:2002	Citernes de transport de matières dangereuses - Equipements de service pour citernes- Clapet de fond à pression compensée
6.8.2.2 et 6.8.2.4.1	EN 13317:2002	Citernes de transport de matières dangereuses - Equipements de service pour citernes- Couvertcle de trou d'homme
